

Seine-et-Marne **matin**

Une centrale solaire de 10 ha d'ici à 2012

Un terrain de 10 ha accueillera d'ici à la fin 2011 des panneaux photovoltaïques capables de produire de l'électricité pour l'équivalent de 1 969 foyers.

SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

Le soleil seine-et-marnais vaudrait-il de l'or ? La société Voltalia compte ouvrir d'ici à la fin 2011 un parc photovoltaïque de 10 ha sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, à Mame-la-Vallée. Cette entreprise est spécialisée dans la production d'« énergie durable ». Elle a répondu à l'appel d'offres du ministère de l'Environnement pour la création d'au

moins une centrale solaire au sol dans chaque région. Les projets retenus seront connus en juillet. Si le projet Voltalia est sélectionné, l'Etat garantira un tarif d'achat préférentiel de l'électricité produite de 0,38 € le kilowatt/heure. Grâce à cette mesure d'incitation, l'Etat compte porter à au moins 23 % la part d'électricité produite par les énergies renouvelables. A Saint-Thibault, la centrale solaire aura une puissance cumulée de 5 MW. Une production d'électricité couvrant l'équivalent des besoins annuels de 1 969 foyers.

D'un coût de 25 M€, l'investissement sera assumé par l'aménageur public Epamame, avec le soutien des communautés d'agglomération de Mame et Gondroire et du Val Maubuée. Pour le directeur d'Epamame, Pascal Berteaud, cet effort financier reflète « le souhait d'avancer sur le développement durable ». L'aménageur précise d'ailleurs que le projet de parc a été lancé avant l'appel d'offres du ministère et sera poursuivi « même si nous ne sommes pas retenus ». Restait à trouver une surface suffisante pour installer cet équipement. Le site choisi, un terrain vague de

10 ha sur la commune de Saint-Thibault, coincé entre la base de loisirs de Torcy et l'A 104 et surmonté de pylônes à haute tension, ne pouvait être dévolu à aucune autre activité. « De plus, ce site a l'avantage d'être situé à quelques dizaines de mètres d'un point de raccordement au réseau électrique, ce qui accroît sa rentabilité », précise Robert Dardanne, le président de Voltalia. Installé sur des structures en métal légères, plantées dans le sol, le parc de panneaux photovoltaïques sera « facilement démontable et recyclable via un système de retraitement des panneaux usagés au bout de vingt-cinq années prévues d'activité », prévient le dirigeant.

Le volet pédagogique du projet n'est pas oublié, avec des panneaux d'affichage permettant aux promeneurs et aux habitants de suivre en direct la production du site. Le parc comprendra également une zone expérimentale pour chercheurs et doctorants de la cité Descartes voisine.

AURÉLIEN PEROL



Le parc photovoltaïque de Saint-Thibault-des-Vignes ouvrira fin 2011. D'une puissance de 5 megawatts, il produira assez d'électricité pour faire face à la consommation annuelle des habitants de la commune.

(DR.)

ROISSY-EN-BRIE

La justice attend l'ancien maire malade

Viendra, viendra pas ? C'est la question qui se pose concernant Lionel Courant, l'ancien maire de Roissy-en-Brie. Il est convoqué aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Melun pour corruption passive, recel de fonds, abus de biens sociaux de 1995 à 2004 dans le cadre de marchés publics douteux. Il devrait comparaître en même temps que douze autres prévenus. Seulement, il n'y a aucune certitude.

Le procès a déjà été renvoyé en novembre dernier à cause de l'état de santé de l'ancien maire. C'est la raison pour laquelle le procureur avait demandé à ce qu'un expert soit nommé pour savoir s'il est apte ou non à être jugé. Et si son état est compatible avec la détention provisoire. Lors de la dernière audience, le président du tribunal avait lu une lettre de l'épouse de Lionel Courant expliquant « qu'il avait vécu deux accidents

vasculaires cérébraux (AVC) l'un en 2007, l'autre en 2008 et il lui était conseillé un repos cérébral (...). Toute situation de stress lui serait préjudiciable. » Mais aucun certificat médical n'avait été produit, pas plus qu'un mandat de représentation n'avait été donné à l'avocat. Ce qui avait profondément agacé le tribunal. Aux dernières nouvelles, Lionel Courant pourrait faire le trajet depuis son domicile jusqu'au

palais de justice dans une ambulance. « C'est la pièce maîtresse du dossier » note-t-on au tribunal. Selon Christiane Béraud, ancienne maire de Roissy-en-Brie (2001-2008) qui avait dénoncé les dysfonctionnements en écrivant une lettre au procureur le 20 octobre 1997 et qui est donc témoin dans le dossier, « le préjudice pour la ville de Roissy-en-Brie serait de l'ordre de 400 000 € ».

GISÈLE LE GUEN

BON PLAN

Le festival Montereau Confluences en soldes



(L'EPARISIEN)

C'est une occasion de plus pour se rendre à la foire de la Saint-Parfait, à Montereau. Les 16, 17 et 18 avril, lors de la 169^e foire de la commune, le passe deux jours pour le prochain festival Montereau Confluences est bradé à 7 € au lieu de 12. Pour ce prix, les curieux et mélomanes pourront écouter 23 concerts, dont ceux de Florent Pagny, Martin Solveig, Renan Luce, Alain Souchon ou encore Olivia Ruiz les 11 et 12 juin ! Ce passe exceptionnel sera disponible uniquement au stand de la ville de 10 heures à 21 heures.

■ Informations au 01.64.70.44.14.

À NOTER

Première pierre du musée de la Grande Guerre

Toutes les personnes intéressées par l'histoire sont invitées samedi à la pose de la première pierre du musée de la Grande Guerre, en présence du ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand. Il ouvrira en novembre 2011 à Meaux. Plus de cinquante figurants en uniformes planteront le décor, entourés de taxis de la Marne et d'anciens combattants. Un film en 3D vous plongera dans une visite virtuelle de ce musée porté par le Pays de Meaux, qui coûtera 26 millions d'euros. ■ Samedi à 11 heures, à Meaux, route de Varreddes, à côté du monument américain.

C'EST NOUVEAU

Meaux accepte les chèques vacances

Le dernier conseil municipal de Meaux a validé une demande croissante des habitants : le paiement des centres de loisirs, des séjours de vacances et des colonies en chèques vacances. La quinzaine d'activités proposées par l'espace Caravelle (danse, théâtre, arts plastiques, peinture, arts du cirque...) sont désormais aussi payables en chèques vacances. La formule n'est pas encore étendue au conservatoire municipal, au Théâtre Luxembourgnien à la médiathèque. Quant aux clubs sportifs, peu acceptent cette formule de règlement.